

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 13 août 2012**  
**à 20 Heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 13 août 2012 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

**PRESENTS :** MM. INGLES. COLL. M. BRUNET. Mmes CHENAULT. GARCIA. MM. ROSSELL S. VINCENT.

**ABSENTS :**

Mr ARTAUD donne procuration à Mr ABEL

Mmes FABRE. MARTIN. MM. ESPEUT. FAYOS. ROSELL B. SOLA.

**Secrétaire de séance :** Madame Véronique CHENAULT.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2012.**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 17 juillet 2012 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

**1. Finances.** Décisions modificatives.

❖ Décision modificative n°1 : Budget Communal 2012.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
2315/040	I	D	Immo en cours inst. tech	+ 70 000€
2315	I	D	Immo en cours inst. tech	- 70 000€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord pour effectuer la décision modificative n°1 sur le Budget Communal 2012.

❖ Décision modificative n°1 : Budget Eau 2012.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
777/042	F	R	Produits exceptionnels	+ 17 848€
777	F	R	Produits exceptionnels	- 17 848€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord pour effectuer la décision modificative n°1 sur le Budget Eau 2012.

## 2. Personnel. Ouverture de postes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir trois postes d'Adjoint Technique Contractuel à temps complet aux Services Techniques à savoir :

- Deux postes du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2012
- Un poste du 18 août au 17 novembre 2012.

De plus, en remplacement d'un Agent en maladie aux Services des Ecoles, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de créer un poste à raison de 35/35<sup>ème</sup> pour une durée de trois mois et d'embaucher une personne à compter du 31 août 2012 pour une durée d'un mois renouvelable deux fois.

Monsieur le Maire demande de se prononcer quant à l'ouverture de ces postes.

Vote : Unanimité.

## 3. Urbanisme.

### ❖ UDSIS. Actualisation de l'offre de surenchère.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente de propriété appartenant à l'UDSIS située à Bolquère, ces derniers s'étaient montrés intéressés par une acquisition éventuelle, et à ce titre en date du 19 octobre 2011 il avait été transmis selon le règlement et les étapes de la procédure de vente mise en place par l'UDSIS, une offre de surenchère d'un montant de 880 000€ pour laquelle aucune décision n'a pu être prise à ce jour.

Dernièrement, l'UDSIS a transmis un courrier nous signifiant que compte tenu de la période écoulée, le Conseil Municipal peut s'il le souhaite actualiser l'offre aux conditions économiques d'aujourd'hui avec, si nécessaire, un nouvel échéancier de financement et de nouvelles garanties.

Monsieur le Maire précise que la réponse de la Commune sera présentée au Jury d'Adjudication pour examen et que l'éventuel compromis de vente s'établira à l'issue de la procédure avec le Lauréat définitif de l'adjudication.

Au vu des éléments apportés, il est demandé à l'Assemblée Délibérante si elle souhaite surenchérir suite à l'offre faite initialement qui était de 880 000€.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - maintient son offre initiale de 880 000€.

### ❖ Acquisition du terrain cadastré AN 137.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Municipal du 12 juin dernier, il a été débattu de ce point.

En effet, les propriétaires du terrain cadastré AN137 en zone 2NA du POS ont fait une proposition de vente de leur terrain à la Commune pour un montant de 300 000€.

Cette parcelle pourrait être aménagée en lotissement communal favorisant ainsi l'accès à la propriété.

Celle-ci a une contenance cadastrale de 6 412m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, au regard du montant proposé, il avait été indiqué que le Service des Domaines allait être saisi afin qu'ils évaluent ce bien et il avait été demandé au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'achat de ce terrain et de passer un acte sous-seing privé.

A l'unanimité, l'Assemblée avait donné son accord quant à l'achat de ce terrain au prix de 300 000€ et de passer l'acte sous-seing privé portant promesse d'achat. De plus, il avait été indiqué que le règlement de ce terrain interviendrait en deux fois.

A ce jour, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Service des Domaines a donné une réponse et a évalué le bien à 300 000€.

D'autre part, la Société SARL LE CEP France est d'accord pour la vente de ce terrain à la Commune pour un prix de 300 000€. Le règlement de ce terrain interviendra en deux fois à savoir :

- La première échéance d'un montant de 150 000€ interviendra lors de la signature de l'acte,
- La deuxième échéance d'un montant de 150 000€ interviendra un an plus tard.

Au vu des éléments apportés concernant l'acquisition de ce terrain, Monsieur le Maire demande de se prononcer quant à l'achat de ce bien au prix de 300 000€, de l'autoriser à passer et à signer l'acte sous-seing privé avec la SARL LE CEP France.

Vote : Unanimité.

- ❖ Cession de la parcelle AC438 à l'euro symbolique (lotissement du Grand Balcon) et intégration au Domaine Public.

A la demande du lotisseur de l'époque qui est resté propriétaire de la parcelle, la Commune doit statuer sur l'acquisition de la parcelle AC438 d'une superficie de 107m<sup>2</sup> classée en nature de terrain à bâtir sur laquelle sont entreposés les containers poubelle et le tri sélectif.

Il précise que l'Association Syndicale n'ayant jamais été constituée, reste à la charge du lotisseur de recueillir les signatures de l'ensemble des colotis afin de pouvoir signer l'acte.

Cette cession est envisagée moyennant l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'autorisation de la cession.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord pour l'acquisition de la parcelle AC438 d'une superficie de 107 m<sup>2</sup> classée en nature de terrain à bâtir sur laquelle sont entreposés les containers poubelle et le tri sélectif et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

#### 4. Affouage. Prix du bois porté Bord de Piste.

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il convient comme chaque année de fixer le prix des lots d'affouage portés bord de piste en forêt, à savoir, coupe débardée, façonnée en grande longueur (environ 8 m<sup>3</sup>).

De plus, Monsieur le Maire rappelle que pour les années précédentes à savoir :

- en 2009, le Conseil Municipal avait fixé le prix du lot à 180€.
- en 2010, le Conseil Municipal avait fixé le prix du lot à 240€.
- en 2011, le Conseil Municipal avait fixé le prix du lot à 232€.

En ce qui concerne l'année 2012, compte tenu du résultat de la consultation, le Conseil Municipal propose de fixer le prix du lot à 230€.

#### 5. Affaires scolaires. Ateliers d'expression théâtrale en périscolaire à l'école.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique Chenault, Conseillère Municipale, afin qu'elle présente ce point.

Cette dernière mentionne qu'en date du 07 novembre 2011, il avait été mis en place un atelier d'expression théâtrale destiné aux enfants de l'école à raison d'une séance par semaine sur le temps périscolaire dans l'enceinte de l'école.

Cette activité avait été assurée par Madame MARBESY, auto entrepreneur, domiciliée à Font-Romeu. Cette personne était intervenue sur 30 heures à raison de 20€ de l'heure pour la partie Mairie. (l'APEB avait versé un complément de 5€ de l'heure).

Par la suite, il avait été proposé de verser à cette dernière les prestations en trois fois pour l'année scolaire 2011/2012 :

1) Novembre/décembre :	12 séances x 20€ =	240€
2) Janvier/février :	6 séances x 20€ =	120€
3) Mars/avril/mai :	12 séances x 20€ =	240€
Soit un total de :	30 séances	<u>600€TTC</u>

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - avait donné son accord quant à la mise en place d'une activité théâtre en périscolaire pour l'année scolaire 2011/2012.

Pour l'année scolaire 2012/2013, Madame MARBESY propose à nouveau des ateliers d'expression théâtrale et suggère d'apporter des changements dans l'organisation à venir.

Cette personne indique qu'il serait judicieux :

- de revoir à la hausse le nombre de séances notamment pour répondre au projet «Festival de Théâtre scolaire de Cerdagne» organisé par la Charte Intercommunale, auquel elle souhaite inscrire la troupe des Petits Tréteaux Fantaisistes. Ce sera une occasion unique pour les participants.
- de redéfinir le public concerné par les ateliers, les règles d'inscription et l'organisation pour y participer afin d'optimiser la qualité des échanges et offrir une autre dimension au déroulement des séances.

Pour ce faire, cette dernière propose un total de 40 heures d'intervention comprenant :

- Une intervention hebdomadaire d'une heure le mardi de 13h20 à 14h20 avec une première séance le 18 septembre prochain.

- Deux à trois répétitions d'1 heure 30 courant de l'année, le soir après l'école de 17h30 à 19h.
- Deux à trois répétitions générales en avril/mai de 3h, le mercredi après-midi.
- La participation au festival qui se déroulera les 24 et 25 mai 2013.
- Une représentation publique donnée aux parents et amis dans la salle polyvalente le mardi 28 mai, dont la date reste à confirmer.

En conclusion, compte tenu de la spécificité de l'intervention à venir, Madame MARBESY souhaite appliquer pour l'année 2012/2013 un forfait de 1 200€ avec une participation de 400€ par l'Association des Parents d'Elèves et de 800€ par la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer quant au renouvellement des ateliers d'expression théâtrale en périscolaire à l'École de Bolquère pour l'année scolaire 2012/2013.

Vote : Unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

**6. Marché Public.** Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) : compétence Voirie : retrait de la Commune de Bolquère.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Bolquère est membre constitutif du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) avec les Communes de Mont-Louis, La Cabanasse, Planès, Saint-Pierre dels Forcats et Sauto.

Ce Syndicat prend en charge les travaux neufs et les grosses réparations considérés comme des dépenses d'investissement.

A présent, il convient de réfléchir sur un éventuel retrait de la Commune de Bolquère de ce Syndicat.

La justification de cette décision porte sur le fait que la Commune a pour objectif d'assumer dorénavant la compétence Voirie afin de pouvoir harmoniser l'organisation et la gestion en matière de voirie sur l'ensemble de son territoire Communal.

A ce titre, Monsieur le Maire demande de se prononcer quant au retrait de la Commune de Bolquère de ce Syndicat tout en sachant que ce dernier doit dans un premier temps émettre un avis.

Vote : Unanimité.

**7. Intercommunalité.** Préfet.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à la réunion du 20 juillet dernier de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales a rappelé les échéances et objectifs fixés par la loi, à savoir : il ne devra plus y avoir de communes isolées au 31 décembre 2012. Il précise que dans sa séance du 21 septembre prochain, il proposera un projet de périmètre. A compter de cette séance, la CDCI devra se prononcer dans un délai de trois mois, soit au plus tard le 21 décembre 2012. Les Collectivités Locales devront se prononcer sur ce projet au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 21 heures 40.

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal <b>procuration à J.P. Abel</b>
Véronique CHENAULT Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal	Laurence FABRE Conseillère Municipale
Claude FAYOS Conseiller Municipal	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Bernard ROSELL Conseiller Municipal
Serge ROSSELL Conseiller Municipal	Daniel SOLA Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal

